



**Formons pour offrir un emploi stable et durable,  
et répondre aux besoins concrets des entreprises locales**

### LE CONSTAT

- 1 Nos entreprises locales ont des **besoins récurrents** de personnel dans le secteur Hôtellerie-restauration\* ...
- 2 ... **Un manque de personnel qualifié**, et **des ressources difficiles à fidéliser** en raison de la saisonnalité du secteur

\*Source d'information : BMO (études des besoins en main d'œuvre) réalisé par Pôle Emploi en 2015

### LES SOLUTIONS PROPOSÉES PAR MÉTIERS PARTAGÉS

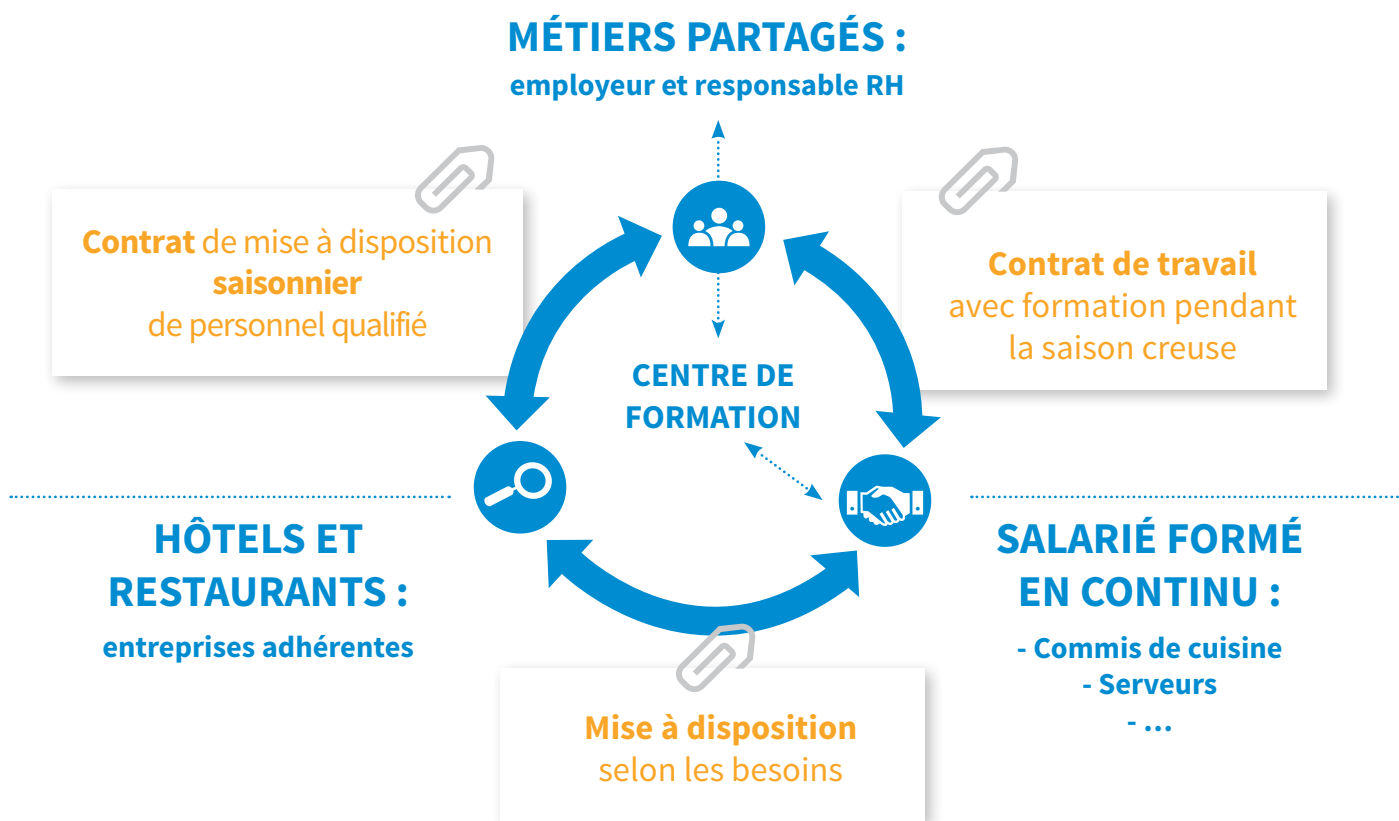
- **Recrutement :**  
Métiers Partagés organise et gère le recrutement du personnel
- **Formation :**  
Métiers Partagés organise des formations qualifiantes selon les besoins précis du secteur Hôtellerie-restauration
- **Mise à disposition :**  
Métiers Partagés met à la disposition des entreprises locales un personnel formé en continu, selon leurs besoins

### SAVOIR-FAIRE DU GROUPEMENT D'EMPLOYEURS

**Métiers Partagés gère et maîtrise les contrats, pérennise les emplois saisonniers et décharge les entreprises des lourdeurs administratives.**



# MISE À DISPOSITION D'UN PERSONNEL FORMÉ EN CONTINU : COMMENT ÇA MARCHE ?



Pour en savoir plus : contactez-nous

## MÉTIERS PARTAGÉS

Groupement d'Employeurs de Loir-et-Cher  
13 rue Robert Nau - 41000 BLOIS

Tél : 02 54 56 64 08

[met.partages@cma-41.fr](mailto:met.partages@cma-41.fr)

[www.metierspartages.com](http://www.metierspartages.com)